

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Élection du bureau

Monsieur Jean ARCA, Président élu remercie vivement le Comité Syndical pour la confiance qu'il vient de lui accorder, et souhaite passer sans plus tarder à l'élection du bureau.

L'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes constitué de collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public précise que la répartition des sièges au sein du Comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts et que le président du Syndicat Mixte est élu par le Comité syndical.

Par ailleurs, les statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles modifiés le 7 Mars 2014, prévoient à l'article 7 que le bureau est composé de 15 membres :

- le président
- 4 vice – présidents
- 7 membres titulaires représentant les Communautés de Communes
- 3 membres titulaires représentant le Conseil départemental de l'Hérault.

Les statuts ont fait également l'objet d'une modification le 28 octobre 2016, portant sur la composition du Comité syndical.

L'assemblée va procéder à l'élection des membres du bureau.

En vertu des textes en vigueur, il est convenu de poursuivre le vote à bulletin secret.

1- Élection des quatre Vice-présidents

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Candidate : Marie-pierre PONS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Madame Marie-Pierre PONS ayant obtenu 18 voix est déclarée élue au 1er tour de scrutin 1^{ère} vice-présidente.

Élisabeth DAUZAT
Christian BIÉS
Béatrice FALCOU
Marianne COMBES
Josian CABROL

3- Élection des trois représentants du Conseil départemental de l'Hérault

Candidats(es) :

KléberMESQUIDA
Marie PASSIEUX
Séverine SAUR

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Sont élus en tant que représentants du département de l'Hérault :

KléberMESQUIDA
Marie PASSIEUX
Séverine SAUR

Le Président élu, déclare le bureau installé.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

